



**Commune de Préverenges**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 6/10**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 1'650'000.00 POUR  
L'AMÉNAGEMENT PROVISoire DE 14 CLASSES**

**Demande d'un crédit de Fr. 1'650'000.00 pour l'aménagement provisoire de 14 classes**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

La Municipalité soumet à votre approbation une demande de crédit pour l'aménagement provisoire de quatre classes sur le site de Beausobre à Morges, dix classes sur le site du complexe scolaire « Les Voiles du Léman » dont une à l'usage de l'UAPE « Les Guifettes » et une à l'usage du « Tom Pouce ».

La construction du nouveau collège a pris un important retard (5 ans de procédures).

L'évolution de la démographie scolaire depuis le blocage du projet par les opposants et une décision unilatérale de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME) contraignent l'Autorité communale à construire des locaux provisoires, car l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges (EPSP) va se trouver confronté à un manque de locaux scolaires dès la rentrée de l'été 2010.

**2. Constat**

Une analyse de la démographie scolaire effectuée en été 2009 a démontré que l'évolution de celle-ci a été plus forte qu'envisagée en 2003. La prévision de l'évolution à court ou moyen terme montre également une tendance à un accroissement important du nombre d'élèves ces prochaines années.

La direction de l'EPSP a procédé à une nouvelle analyse de ses besoins en locaux en vue de l'accueil des classes VSB à Préverenges. Il en résulte que l'occupation des classes sera déjà à son maximum dès la rentrée 2010. L'effectif scolaire atteindra alors 1343 élèves pour 46 classes disponibles. A raison de 25 élèves par classe, il manquera 8 classes et 3 salles de dégagement.

Pour la rentrée 2012, le solde des élèves de VSB arrivera de Morges, soit une augmentation supplémentaire de 5 classes et de 2 salles de dégagement. Ce manque sera comblé par la réalisation du nouveau collège.

Sans réorganisation ni hausse démographique, le total des locaux à créer pour accueillir les VSB est de 13 classes et 5 salles de dégagement. Dans le nouveau collège, il est prévu 15 classes et 2 salles de dégagement. Dès lors, il manquera un local dès l'inauguration, en été 2012, du nouveau bâtiment.

Si une réorganisation de l'établissement scolaire devait avoir lieu (un établissement primaire et secondaire à Préverenges et un établissement primaire à Denges, Echandens, Lonay), Préverenges accueillerait encore 2 classes supplémentaires de l'actuel CYT (cycle de transition) en 2012. Par ailleurs, la projection scolaire fait état d'une augmentation des effectifs s'élevant à 1'490 élèves en 2015 (+147), puis 1'670 en 2020, 1'800 en 2025 et 1'890 en 2030.

Ces chiffres tiennent compte des besoins générés par la réorganisation de l'enseignement suite à l'introduction d'HarmoS.

Dès lors, la présence de pavillons provisoires devrait permettre de répondre au manque de locaux scolaires pendant la construction du nouveau bâtiment.

L'ASIME a donné son accord au maintien, jusqu'en 2012, de 4 classes VSB (sur 6) à Beausobre. Pour cela, l'aménagement de 4 classes provisoires dans des Portakabin, aux frais des communes de l'EPSP, est nécessaire sur le site de Beausobre, au vu de l'augmentation des effectifs que connaît également la population scolaire des établissements de l'ASIME.

### 3. Descriptif des travaux

#### Sites

- *Morges - Beausobre* :  
Aménagement de 4 classes (Portakabin) (Plan n°1 annexé)
- *Préverenges - Complexe scolaire* :  
Aménagement de 10 classes réparties comme suit :
  - 8 classes (modules préfabriqués) dans le secteur ouest du collège en lieu et place du pavillon du « Tom Pouce » (Plan n°2 annexé),
  - Une salle (Portakabin) dans la cour / jardin des écoles enfantines dans laquelle le « Tom Pouce » pourrait s'installer provisoirement (2 ans) (Plan n° 3 annexé),
  - Une seconde salle (Portakabin) sur le préau, au sud du Collège, à proximité des Guifettes, à l'usage de l'extension provisoire de l'UAPE (Plan n° 3 annexé).

#### Aménagement de Portakabin

Nombre :	4 classes à Morges et 2 à Préverenges
Construction modulaire :	12.24 x 6.05 x 2.60 m (L x l x h) par module
Hauteur sous plafond :	2.40 m
Construction :	Eléments modulaires préfabriqués, structure en acier isolée (panneaux sandwich) répondant aux critères de la norme SIA 380/1
Chauffage :	Convecteurs électriques de 2 KW chacun
Sanitaires :	Aménagement d'un groupe sanitaire pour le « Tom Pouce »

#### Démolition du pavillon du « Tom Pouce »

### Aménagement de pavillons préfabriqués

Nombre :	8 classes sur le site actuel du « Tom Pouce »
Construction modulaire :	23.93 x 8.91 x 3.40 m (L x l x h) par module
Hauteur sous plafond :	2.45 m
Couleur :	A définir
Construction :	Eléments modulaires préfabriqués sur 2 niveaux, démontables, enveloppe du bâtiment au standard MINERGIE 2009
Chauffage :	Convecteurs ou radiateurs (à l'étude)
Sanitaires :	Option d'aménager un groupe sanitaire par module comprenant 2 lave-mains, 1 urinoir et 2 WC
Escaliers :	Accès à l'étage par un escalier intérieur.

#### 4. Coûts des travaux

La Municipalité s'est attachée à proposer un aménagement qui respecte un confort permettant d'assurer la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves, tout en restant attentive aux coûts.

Elle propose :

#### La location de 6 Portakabin pendant 24 mois

• Implantation de 4 classes à Morges (Beausobre)	Fr.	144'000.00
• et de 2 classes à Préverenges (UAPE + Tom Pouce)	Fr.	72'000.00
• Transport aller, montage, démontage, chargement et transport retour	Fr.	30'000.00
• Travaux préparatoires (fondations)	Fr.	36'000.00
• Frais d'aménée d'eau, d'électricité et d'écoulement	Fr.	30'000.00
• Grutage (manutention au montage / démontage)	Fr.	6'000.00
• Frais d'enquête	Fr.	3'000.00
• Sous-total	Fr.	321'000.00
• Divers et imprévus (5 %, arrondi à)	Fr.	16'000.00
• Total HT	Fr.	337'000.00
• TVA 7.6 % (arrondi à)	Fr.	26'000.00
• Total TTC	Fr.	<u>363'000.00</u>

NB : L'achat du mobilier scolaire sera financé par le biais des préavis n° 16/05 et 9/06 (construction d'un collège primaire et transformation du collège existant)

#### L'achat de 8 pavillons modulaires préfabriqués

• Démolition du « Tom Pouce »	Fr.	12'000.00
• Construction de 8 classes à Préverenges, transport aller et montage inclus	Fr.	1'020'000.00
• Travaux préparatoires (fondations)	Fr.	46'000.00
• Frais d'aménée d'eau, électricité et d'écoulement	Fr.	36'000.00
• Raccordement à la chaufferie existante	Fr.	18'000.00
• Grutage (manutention au montage)	Fr.	4'000.00
• Frais d'enquête	Fr.	<u>3'000.00</u>

Sous-total	Fr. 1'139'000.00
• Divers et imprévus (5%, arrondi à)	Fr. 57'000.00
Total HT	Fr. 1'196'000.00
TVA 7.6 % (arrondi à)	Fr. 91'000.00
Total TTC	<u>Fr. 1'287'000.00</u>

NB : L'achat du mobilier scolaire sera financé par le biais des préavis n° 16/05 et 9/06 (construction d'un collège primaire et transformation du collège existant)

TOTAL GENERAL TTC	Fr. 1'650'000.00
-------------------	------------------

## 5. Calendrier prévisionnel

Sous réserve de problèmes administratifs ou techniques, les principales échéances sont :

- |                                                 |                     |
|-------------------------------------------------|---------------------|
| • Enquêtes publiques (Morges et Préverenges)    | février / mars 2010 |
| • Octroi du crédit de construction              | avril 2010          |
| • Phase préparatoire (démolition et fondations) | juin / juillet 2010 |
| • Phase montage (Portakabin et pavillons)       | juillet / août 2010 |
| • Phase équipement (mobilier)                   | août 2010           |

NB : Il est impératif que les classes soient en place pour la rentrée scolaire 2010/2011, soit le 23 août 2010.

## 6. Comptabilisation

La Municipalité propose la méthode de comptabilisation suivante :

- d'amortir le montant de Fr. 1'650'000.00 sur 10 ans, soit de Fr. 165'000.00 par an dès l'exercice 2011.

## 7. Financement

De payer le montant de Fr. 1'650'000.00 par les avoirs de la commune.

## 8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis municipal n° 6/10 du 3 février 2010,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièr à l'ordre du jour,

## DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 1'650'000.00 pour l'aménagement provisoire de 14 classes,
- d'approuver la comptabilisation telle que proposée.

## DIT

Que le montant de Fr. 1'650'000.00 sera payé par les avoirs de la commune.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 février 2010.

**Délégué de la Municipalité :**

**M. Pierre-Georges Gay**

Première séance de la Commission :

le mardi 3 mars à 19h00

Le Château, salle de la Municipalité

Au nom de la Municipalité

le Syndic :

le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel

Préverenges, le 3 février 2010/CMY/ca

**Annexe : plans**